

## Compte-rendu du CHSCT du mardi 11 décembre 2018

Début de séance à 14h

### 1- Déclaration liminaire (voir pièce jointe) :

Nous y rappelons notre attachement au CHSCT car il a un rôle important qui n'est pas simplement d'être informé. Il doit être actif ce qui n'est pas hélas assez le cas.

### 2- Approbation des PV des précédents CHSCT :

Ils ont été approuvés avec deux bémols oraux :

- Il n'y a plus de publication en ligne depuis le 9 juin 2017 ce qui ne respecte pas la réglementation. Il y a une obligation de publicité.
- Il n'y a pas eu de réponses à nos trois derniers avis ce qui est là-aussi illégal car l'administration a normalement deux mois pour répondre.

### 3- Programme de prévention départemental :

Il n'a pas été formellement discuté et encore moins voté. Tout d'abord parce que celui de l'académie ne l'a pas été ce qui nous empêche de le faire localement. Ensuite, nous nous sommes opposés à sa discussion car le CHSCT n'a pas été associé à son élaboration préalable ce qui contrevient à la réglementation qui prévoit que :

#### **Article 51 du décret 82-453 :**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procède à l'analyse des risques professionnels [...].

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail contribue en outre à la promotion de la prévention des risques professionnels et suscite toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective [...].

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail suggère toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, à assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Nous avons donc réclamé un groupe de travail avant le prochain CHSCT pour préparer ce programme de prévention départemental.

### 4- Bilan de la médecine de prévention :

Pas de bilan suite à de multiples changements de titulaires. Point positif cependant, un nouveau médecin de prévention, le Dr Pallardy rejoint le Dr Drukker ce qui fait que la Vendée dispose d'un 0,8 ETP pour cette fonction. Cela ne permet pas de respecter la réglementation car il faudrait au minimum pour cela 7 postes à temps complets pour le seul département de la Vendée.

Cependant, il est plus facile de voir ce médecin. N'hésitez donc pas à contacter son secrétariat (02 51 45 72 84) pour demander une visite si vous avez des problèmes de santé importants en lien ou non avec le travail ou qui ont des conséquences sur vos conditions de travail. Demandez conseil aussi auprès de nous au 07 77 73 23 64.

#### 5- Bilan du pôle AESH :

Lors de nos visites sur le terrain, il est apparu que nombre d'AESH était en souffrance que ce soit pour des raisons salariales mais aussi pour des raisons de conditions de travail avec (deux ou trois lieux de travail entraînant des planning difficilement tenables, des changements brutaux et sans justification d'enfants suivis d'une année sur l'autre, l'impossibilité de joindre le service gestionnaire au lycée Douanier Rousseau à Laval, etc.). Nous avons donc interpellé Mme la DASEN à ce sujet pour avoir un point à ce sujet.

M. le Secrétaire général nous a donc présenté les données sociales des AESH où nous avons constaté la faible quotité horaire généralisée. Nous avons donc souligné les faibles salaires qui en découlent et, obtenu confirmation que la CDAS traitait très très souvent le cas d'AESH en situation financière grave.

Il semblerait cependant qu'il y ait une prise de conscience nationale et locale de cette situation catastrophique (probablement aussi parce qu'il devient difficile de recruter et de garder des agents contractuels acceptant de faire ce travail si important pour les élèves mais aussi les enseignants). Ainsi :

- Un plan d'action national serait en discussion pour trouver des solutions pour que tout AESH qui le souhaite puisse avoir un temps plein en le complétant avec d'autres emplois en lien avec les élèves ayant des besoins particuliers. Ils ne seraient pas forcément directement en lien avec l'Education nationale. Plus de détails doivent sortir en février 2019.
- Localement, la DSDEN va expérimenter des pôles d'inclusion locale à Pouzauges et à Benet pour mutualiser les moyens de l'inclusion autour d'un établissement du 2<sup>nd</sup> degré et être plus réactif et efficace. Cette expérimentation sera présentée en CTSD et nous ne pouvons qu'en approuver le principe vu la difficulté que les services ASH de la DSDEN ont pour gérer correctement les affectations des AESH par exemple.

#### 6- Point sur les situation particulières (RSST<sup>1</sup>, RDGI<sup>2</sup>, etc.) :

Nous n'allons pas rentrer dans le détail des cas présentés car il en va de la confidentialité inhérente à ce type de fiche. Cependant, leur analyse est intéressante pour la promotion de la prévention des risques professionnels en Vendée :

- Les problèmes de bâtiments ont été nombreux même si localisés sur quelques EPLE. Nous avons demandé qu'un point sur chacun d'entre eux soit fait pour le prochain CHSCT.
- Le problème des EBEP<sup>3</sup> est de nouveau très prégnant. Nous avons donc exigé que le groupe de travail prévention primaire à ce sujet soit relancé le plus vite possible.
- Une agression par un parent d'élève a aussi été évoquée dans le cadre d'une fiche du RDGI. Dans le même cadre, nous avons rappelé que tout fait de ce genre doit être porté à la connaissance des membres du CHSCT ce qui n'a pas été le cas pour une situation.
- Des problèmes particuliers qui ne peuvent être évoqués ici mais que nous suivrons.

---

<sup>1</sup> Registre Santé et Sécurité au Travail.

<sup>2</sup> Registre Danger Grave et Imminent.

<sup>3</sup> Elèves à besoin éducatif particulier.

Pour terminer ce point, nous vous rappelons qu'il ne faut pas hésiter à remplir des fiches RSST dès que vous constatez un danger pour votre sécurité, des problèmes d'hygiène mais aussi des conditions de travail dégradés. Ne vous laissez pas impressionner par des pressions pour ne pas faire de vague. Si c'est le cas, prévenez-nous et nous interviendrons.

De même, si vous constatez ce qui vous semble être un danger grave et imminent, téléphonez-nous (07 77 73 23 64) pour que nous en discutions. Si c'est effectivement le cas, nous nous déplacerons pour remplir une fiche du RDGI avec vous.

Ainsi, une enquête va avoir lieu dans un établissement suite à de multiples fiches et des informations qui nous ont été remontées.

#### 7- Suivi des préconisations des visites :

Chaque année, le CHSCT effectue des visites, **qui ne sont pas des inspections**, dans n'importe quel service de l'Education nationale en Vendée. Leurs objectifs sont de :

- Dégager des axes de travail en matière de prévention.
- Déceler des problèmes locaux sur lesquels nous pouvons émettre des préconisations d'améliorations. C'est sur elles que notre employeur doit répondre.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail mais quelques lignes directrices apparaissent :

- Il est difficile d'amener les municipalités à respecter la réglementation en matière de sécurité, parfois pour des peccadilles comme la mise en place d'un panneau de rassemblement pour les évacuations. La DASEN restant sur une politique incitative, nous avons dit que si fin janvier, il n'y avait pas d'amélioration sur ce point, le CHSCT écrirait à M. le Préfet pour lui signaler la situation et lui demander d'agir.
- Il y a aussi une tendance à renvoyer les mesures à prendre sur le subalterne (directeur d'école, enseignant, etc.) de la part du chef de service (DSDEN, chef d'établissement). Nous avons rappelé que celui qui doit agir en ces matières et celui qui a l'autorité, pas celui qui n'en a pas.
- Enfin, il est parfois difficile pour notre employeur de comprendre que certaines préconisations sur des risques professionnels ne sont pas des remises en cause de l'autorité mais un véritable constat. Les réponses sont donc trop souvent dilatoires ou niant le problème. Nous avons alors rappelé à notre employeur que si ces problèmes entraînaient des accidents de services ou des maladies professionnelles, il en irait de sa responsabilité civile, voire pénale.

Pas d'inquiétude donc si le CHSCT vient vous visiter. Ce n'est pas contre vous mais pour vous ! Pas de stress.

#### 8- Point d'informations sur les travaux à la DSDEN :

M. Le Secrétaire général nous a présenté les travaux en cours à la DSDEN et leurs conséquences sur les agents. Ils ont été rendus nécessaires par le regroupement des circonscriptions de Challans, Saint Gilles Croix de Vie et les Sables d'Olonne à la Roche sur Yon.

Rien de particulier n'est apparu mais une visite du CHSCT aura lieu à la fin des travaux pour analyse. Nous avons cependant rappelé la nécessité d'être attentif aux déplacements des CPC membre de ces circonscriptions. Il y a un risque net d'augmentation du kilométrages effectués. Nous avons donc demandé un suivi et un comparatif d'une année sur l'autre.

## 9- Questions diverses :

L'UNSA-Education a posé trois questions diverses :

- Un point sur le bilan des CMS en Vendée qui avait été demandé suite à la visite d'un CMS en mauvais état. L'analyse n'a pas été faite en séance et nous ne l'avons pas encore faite. Elle fera l'objet d'un article spécifique dans peu de temps.
- Une question sur une situation particulière a été évoquée en cours de séance.
- Le bruit et la lutte contre lui. Il n'a pas été réellement évoqué mais nous demanderons qu'il soit intégré dans le plan de prévention départemental.

La FSU a posé trois questions diverses :

- Le droit à la déconnexion a été évoqué. Il sera à approfondir.
- Il a été évoqué les multiples outils informatiques mis à la disposition des agents de l'Education nationale. Certains devront nous être présentés. Nous avons mis en garde contre leur démultiplication et leur entassement qui complexifie le travail. Il y a là une source de stress potentiel.

Sud Education a posé des questions diverses sur des situations particulières qui ont été évoquées en cours de séance.

Fin de la séance à 18h.